

Image not found or type unknown



Aide juridictionnelle accordee

Par **bad**, le **06/11/2013 à 11:24**

bonjourrrn
un avocat accepte l'aide juridictionnelle qui lui permet de traiter mon affaire:
accident de la route
en revanche, rn il me dit que si mes indemnités sont importantes il a le droit de s'accorder 10% de ces rn indemnités.
rn je veux savoir selon quelle loi le droit lui autorise de rejeter l'aide juridictionnelle après l'avoir acceptée pour se rabattre sur un % d'indemnité?
rn rn merci.

Par **amajuris**, le **06/11/2013 à 11:58**

bjr,
rn l'avocat je ne sais pas, mais l'état qui paie l'avocat à votre place, peut récupérer une partie des sommes que vous recevrez.
rn cdt

Par **bad**, le **06/11/2013 à 12:57**

mm pr une aide juridictionnelle totale?

Par **amajuris**, le **06/11/2013 à 13:03**

oui si les sommes que vous recevez sont telles que vous n'auriez plus droit à l'a.j.

Par **bad**, le **06/11/2013 à 14:09**

dégoutée!

Par **amajuris**, le **06/11/2013 à 14:34**

vous devez avoir une assurance qui pourrait vous se substituer à vous !

Par **bad**, le **09/11/2013 à 10:32**

non je n'ai aucune assurance rnrnje me suis renseignée auprès d'un juriste qui dit que la loi interdit l'avocat de prendre un pourcentage quand l'aide juridictionnelle est totalement accordée .rnune juriste qui ne voulait pas trop rentrer dans les détails pour cause cela la met en porte à faux avec ces collègues les avocats : ça se fait mais c'est illégal.rnune autre juriste m'a dit qu'elle le comprend , c'est si peu payer et qu'il faut ce dire qu'il y a une argumentation à tenir face à l'assurance que seul un avocat peut faire.cet avocat, c'est ma soeur qui me l'a conseillé, donc je peux lui faire confiance. seulement c'est si illégal , moi je veux garder entièrement ma tune.rnrnqu'est ce que tu en penses?rnrnMERCI DE REPONDRE A MES QUESTIONS

Par **franck**, le **26/12/2013 à 18:19**

bonjour , rnEn ce qui me concerne ,j'ai obtenu l' AJ dans le cadre d'une sombre affaire de succession très noueusej'ai dit clairement à mon avocate qu'elle aurait "quelque chose" à l'issue de l'affaire , mais m'a t'elle dit que je n'étais pas obligé qu'elle était payée par l'état